

DELIBERATION Du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : délib.2010.24 pour création d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe.doc

**L'an deux mille dix et le six avril,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD,
Maire.**

Date de convocation : 31 mars 2010

**Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel
CROS, Eric CLO, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR, , Michel RODEL
Mesdames : Daphné GAULT, Sylviane VANEL, Noélie LASCOLS**

**Absents excusés : Annick MOURARET, Guy BATTAGLINI, Franck DENOLLY,
Sylviane MONNOT**

Secrétaire de séance : Mr Michel CROS

Pouvoir d'Annick MOURARET à Sylviane VANEL

Pouvoir de Guy BATTAGLINI à Daphné GAULT

Monsieur le Maire explique que l'administration communale souffre depuis plusieurs années d'un sous effectif au niveau de son secrétariat.

Compte tenu de l'accroissement de la population en cours et à venir, il souhaite réorganiser le secrétariat de manière à dégager du temps de Mme Brigitte RAVET rédacteur de façon à ce qu'elle puisse le seconder plus efficacement et jouer pleinement son rôle de responsable du service.

Il estime ce sous effectif à un temps partiel de 22 heures, qu'il souhaiterait plus particulièrement dédié à la gestion financière, budgétaire et du personnel ; un autre temps partiel de 22 heure étant affecté à l'état civil, l'urbanisme, au courrier, à l'accueil et au suivi des dossiers relatifs à la population et à la relation avec les administrations et autres structures officielles.

Ces deux postes à temps partiels joints à celui de Rédacteur auquel il a fait allusion précédemment correspondraient à sensiblement 2 ETP ;

La création de ce poste permettrait de disposer chaque jour de la semaine - sauf le samedi - de deux personnes en poste au secrétariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ♦ **Retient la proposition de Monsieur le Maire de créer un poste d'adjoint administratif de 2eme Classe pour un temps partiel de 22 heures ;**
- ♦ **Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la création de ce poste en liaison avec le Centre de Gestion ;**
- ♦ **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire :
Patrick BARRAUD**